



# Communiqué de presse

Information réglementée \*

.....  
24 février 2009 (après la fermeture de la Bourse)

## Le paiement des coupons des emprunts perpétuels KBC Bank n'est nullement compromis

Le 14 mai 2009 et le 27 juin 2009 seront mis en paiement les coupons des deux emprunts perpétuels émis par KBC Bank SA en 2008 (émissions de 1,25 milliard d'euros Perp NC5 Tier 1 et de 700 millions d'euros KBC Bank 8% Perp NC5 Tier 1).

KBC constate qu'en raison de la volatilité actuelle sur les marchés financiers, certains clients se posent des questions à propos de la mise en paiement des intérêts dus sur ces émissions. KBC estime qu'il n'y a actuellement aucune raison pour laquelle le paiement des intérêts serait compromis. Les clients qui présenteront leurs coupons aux dates mentionnées ci-dessus percevront leurs intérêts conformément aux conditions du prospectus.

**KBC Groupe SA**  
**Av. du Port 2 - 1080 Bruxelles**  
Viviane Huybrecht :  
Responsable Communication  
Groupe et Service Presse /  
Porte-parole  
Tél (02) 429 85 45

Service Presse:  
Tél (02) 429 65 01  
Fax (02) 429 81 60  
E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

1/1

\* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.